

Conseil municipal Séance du 27 juin 2019

Compte-rendu synthétique de séance

L'An deux mille dix neuf, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme Gosselin donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Danièle Auzou donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Daniel Launay donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés :

Madame Samia Lage.

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie

1 - Administration générale - Adoption du procès verbal du Conseil municipal du 23 mai 2019

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal 23 mai 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

2 - Administration générale - Décisions du maire

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le maire informe le Conseil municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été accordées, il a pris les décisions suivantes :

- Équipements publics - Programme de travaux 2019 - Demandes de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)
- Marché de travaux d'aménagement d'aires de jeux à Wallon et au centre de loisirs La Houssière - Article 27 du décret n° 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Marché de travaux de désamiantage programme 2019 - 2022 - Procédure adaptée - Article 27 du décret n°360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Réseau français des villes éducatrices - Renouvellement Adhésion 2019
- Copies internes professionnelles d'œuvres protégées - Contrat
- Marché de maintenance des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée - Articles R.2123-1 du décret n° 1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique
- Association des villes pour la propreté (AVPU) - Renouvellement d'adhésion 2019
- Centres socioculturels - Adhésion de la ville au réseau des centres sociaux et socioculturels de Seine-Maritime - Renouvellement adhésion 2019
- Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le projet ' ambassadeurs santé ', dans le cadre de l'Atelier Santé Ville - Financement 2019
- Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport - Dispositif ' J'apprends à nager '
- Jury de concours de maîtrise d'œuvre - Conception de la médiathèque ELSA TRIOLET - Nomination du tiers de maîtres d'œuvre et rémunération
- Accès des Stéphanois aux services municipaux - Tarification solidaire - 2019-2020
- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 - Département des sports
- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 - Département des activités socioculturelles et festives et de la vie associative - activités dans les centres socioculturels

- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 - Département jeunesse
- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 - Centre culturel "Le Rive Gauche"
- Prix des services publics locaux du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Location de la salle festive et de la salle de la Houssière
- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 - Restauration municipale

3 - Finances communales - Décision modificative n° 2 - Budget principal de la Ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

4 - Finances Communales - Budget de la ville - Autorisation de programme et crédits de paiement du nouveau projet national de renouvellement urbain du quartier Madrillet - Château-Blanc - Modification

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit de voter la première modification de l'AP/CP du nouveau projet national de renouvellement urbain du quartier Madrillet - Château-Blanc.

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

5 - Finances communales - Décision modificative n° 2 - Budget annexe du Rive Gauche

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

6 - Finances communales - Décision modificative n° 2 - Budget annexe lotissement Seguin

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

7 - Finances communales - Subvention exceptionnelle - Budget annexe lotissement Seguin

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Versement d'une subvention d'équilibre pour équilibrer la nouvelle dépense prévue dans la Décision modificative n°2 du budget seguin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

8 - Finances Communales - Garantie d'emprunt pour un prêt de 600 000 € - Normandie Habitat - Construction de logements au Champ des Bruyères

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray donne son accord pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du prêt de 600 000 € que la société Normandie Habitat va conclure avec la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

9 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Tarification 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit de fixer les tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

10 - Unicité - Mise à jour du règlement

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le règlement Unicité doit être mis à jour afin de tenir compte des évolutions de l'organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

11 - Éligibilité au programme ' Cités éducatives ' - Autorisation à candidater avant le 30 juin 2019

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un avant-projet, rédigé en partenariat avec l'Education nationale et l'Etat local au titre des « cités éducatives » pour le territoire du Château-Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

12 - Personnel communal - Tableau des emplois

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite à l'évolution des organisations des services présentée aux Comités techniques des 26 février et 21 mai 2019, il convient de procéder à des modifications du tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

13 - Personnel communal - Recrutement de vacataires

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Pour répondre aux besoins des services de la collectivité, il est proposé de procéder au recrutement de vacataires pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019 conformément aux missions définies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

14 - Personnel communal - Engagement de la Ville dans les dispositifs d'insertion - Evolution des emplois

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Il s'agit de transformer les 6 contrats d'avenir d'aides scolaires à temps plein, en contrats d'accompagnement dans l'emploi support du Parcours Emploi Compétences, à temps partiel, conformément aux mesures émanant des différents arrêtés préfectoraux précédents.

Et de mettre en place une aide scolaire par école, soit 12 aides scolaires au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

15 - Affaires foncières - Cession d'un terrain - La Brée les Bains

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il s'agit de la cession d'un terrain sis à La Brée les Bains (17840) anciennement destinée à l'usage de centre de vacances, aujourd'hui dépourvu de toute affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

16 - Affaires foncières - Quartier Seguin - Acquisition parcelle AK 195

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Dans le cadre de l'urbanisation de la première tranche de l'opération Seguin, régularisation de la propriété de la parcelle AK 195, correspondant à un ancien transformateur électrique désaffecté et abandonné, omise des précédents mutations par la réalisation d'actes rectificatifs et son acquisition à l'euro symbolique par la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

17 - Affaires foncières - Quartier Seguin - Parcelle AK 519

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Dans le cadre de l'urbanisation de la première tranche de l'opération Seguin, cession et rachat à l'EPFN de la parcelle cadastrée section AK numéro 519 moyennant la somme de

un euro hors taxes (TVA et frais d'acte en sus) après achèvement des travaux de dépollution dans le cadre d'une convention « Fonds Friches » complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

18 - Affaires foncières - Biens vacants et sans maître - Parcelle AN 47

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il s'agit de l'incorporation au domaine privé communal d'une parcelle présumée vacante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

19 - Affaires scolaires - Modification de périmètre scolaire

Rapporteur: Monsieur Fontaine David

Les écoles maternelles Curie et Duruy connaissent des difficultés quant aux effectifs pour la prochaine rentrée. Pour permettre une régularisation des flux et un équilibre de ces effectifs, il est proposé de modifier le périmètre scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

20 - Département Jeunesse - Contrat partenaires jeunes - 2019-2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Contrat partenaires jeunes résultait d'une convention de partenariat renouvelée depuis septembre 2002 entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales. Le 6 mars dernier, la Caf a spécifié l'arrêt du financement du CPJ. La Ville décide de maintenir ce dispositif durant la saison 2019-2020 sans la participation de la Caf au regard de sa plus-value sociale, basé sur la relation privilégiée qu'entretient l'animateur CPJ avec les familles lors de l'inscription et des contreparties mais également avec les associations partenaires. L'objectif du Contrat partenaires jeunes reste identique : favoriser l'accès aux loisirs des jeunes Stéphanois âgés de 6 à 19 ans dont les revenus familiaux n'excèdent pas un quotient municipal de 377 euros. Un droit à la continuité est créé pour les bénéficiaires de l'année 2018 dont les ressources, à situation familiale et économique inchangée, dépasseraient cette tranche de 377 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

21 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

22 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - Collectif Métissé

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Collectif Métissé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

23 - Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations - Saison 2019/2020

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser aux associations sportives la subvention de fonctionnement 2019/2020 pour les dossiers reçus complets

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

24 - Affaires sportives - Conventions d'objectifs 2019/2022 et acompte 2019/2020 - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de verser le solde de l'acompte 2019/2020 à l'ASMCB.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

25 - Affaires sportives - Conventions d'objectifs 2019/2022 et acompte 2019/2020 - Football Club de Saint-Etienne-Du-Rouvray

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et de verser le solde de l'acompte 2019/2020 au Football Club de Saint-Etienne-Du-Rouvray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

26 - Affaires sportives - Conventions d'objectifs 2019/2022 et acompte 2019/2020 - Club gymnique stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le Club gymnique stéphanois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

27 - Affaires sportives - Conventions d'objectifs 2019/2022 et acompte 2019/2020 - Club de tennis de Saint-Etienne-Du-Rouvray

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et de verser le solde de l'acompte 2019/2020 au Club de tennis de Saint-Etienne-Du-Rouvray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

28 - Affaires sportives - Aide à l'encadrement 2019/2020 - Convention - Football club de Saint-Etienne-Du-Rouvray

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention affectée à l'aide à l'encadrement de 11 400 € au Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray pour la saison sportive 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

29 - Affaires sportives - Aide à l'encadrement 2019/2020 - Convention - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention affectée à l'aide à l'encadrement de 12 200 € à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc pour la saison sportive 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

30 - Affaires sportives - Aide à l'encadrement 2019/2020 - Convention - Club gymnique stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser au Club gymnique stéphanois une subvention affectée à l'aide à l'encadrement de 10 900 € pour la saison sportive 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

31 - Affaires sportives - Aide à l'encadrement 2019/2020 - Convention - Club nautique stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser au Club nautique stéphanois une subvention affectée à l'aide à l'encadrement de 3 860 € pour la saison sportive 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

32 - Affaires sportives - Aide à l'encadrement 2019/2020 - Convention - Judo club stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention affectée à l'aide à l'encadrement de 6 250 € au Judo club stéphanois pour la saison sportive 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

33 - Affaires sportives - Aide à l'encadrement 2019/2020 - Convention - Club de tennis de Saint-Etienne-Du-Rouvray

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser l'aide à l'encadrement au Club de tennis de Saint-Etienne-Du-Rouvray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

34 - Affaires sportives - Subvention affectée à la formation - Club de full contact stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention affectée à la formation des bénévoles de 900 € au club de full Contact.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

35 - Affaires sportives - Subvention affectée à une manifestation - Running club Stéphanois 76 - Convention

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention de 1 500 € au Running club stéphanois dans le cadre de l'organisation de la course pédestre en forêt départementale du Madrillet, « le Trail du Rouvray » le 17 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

36 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Agglo sud volley ball 76

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Agglo sud volley ball 76 pour la location et le gardiennage du gymnase lors de la nuit du volley.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

37 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Running club stéphanois 76

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle au Running club stéphanois 76 de 900 € dans le cadre de la participation à l'écotrail de Bruxelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

38 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Full contact stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au club de full contact stéphanois pour les soutenir dans le cadre des déplacements pour les compétitions nationales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

39 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - La Boule stéphanoise

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 900 € à La Boule stéphanoise afin de participer à l'équipement des joueurs en tenue pour les compétitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

40 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Football club de Saint-Etienne-Du-Rouvray

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 1 200 € au Football club de Saint-Etienne-Du-Rouvray dans le cadre de sa participation au tournoi U11 organisé en Tunisie en avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

41 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Club gymnique stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 10 938 € au Club gymnique stéphanois afin de l'aider dans l'achat d'un nouveau praticable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

42 - Atelier Santé Ville - Adoption de la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Rapporteur: Madame Auvray Nicole

Depuis 2013, Saint Etienne du Rouvray affirme son rôle en faveur de la promotion de la santé en adhérant au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS. Ce Réseau des Villes-Santé a pour but de soutenir la coopération entre les Villes ou les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine. Dans ce cadre, la Ville souhaite adopter la stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes-Santé OMS et le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

43 - Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville année 2018 - Communication

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit de présenter pour avis du Conseil municipal le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la Ville 2018. Ce rapport rappelle les orientations du contrat de ville et le projet de territoire. Il présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés et le bilan des actions menées au bénéfice des habitants de ces quartiers au titre de l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

44 - Programmation du Contrat de Ville 2019

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La programmation 2019 répond pleinement aux orientations et objectifs du Contrat de ville. La majorité des actions développées relèvent de la thématique de la cohésion sociale. Il s'agit d'actions dans les domaines de la réussite éducative, de la jeunesse, de l'accès aux droits, de la santé et du lien social.

La commune de Sotteville-lès-Rouen percevra les crédits pour le quartier Buisson-Gallouen.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Vœu 1 - Stop à la braderie de nos entreprises publiques !

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

En liquidant les parts qu'avait l'État dans des entreprises publiques comme Engie ou la SNCF, le gouvernement assume d'ores et déjà son désengagement de secteurs clefs, considérés comme stratégiques, au détriment des usagers et des salariés.

En avril 2019, une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national d'exploitation des aéroports de Paris a été transmise au Conseil Constitutionnel.

Ce dernier a, depuis, autorisé l'ouverture de la période de recueil des signatures en vue de l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). Pour la première fois en France, le peuple est autorisé à se prononcer pour réclamer ce référendum d'initiative partagée.

Considérant :

- Que la demande de mise en oeuvre d'un référendum d'initiative partagée sur la question de l'avenir d'ADP a recueilli, début avril, le soutien de plus d'un cinquième des parlementaires.
- La nécessité d'obtenir désormais le soutien de 10% du corps électoral fixé à 4 717 396 personnes d'ici au 12 mars 2020.
- Qu'il est essentiel de faciliter l'accès de toutes et tous à cette consultation.
- Qu'aucune campagne publique d'information à destination des électeurs et électrices, ni de dispositif postal ou audiovisuel ne sont envisagés par le ministère de l'intérieur.

Le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 27 juin 2019 :

- Réaffirme son soutien au référendum d'initiative partagée concernant l'avenir du service public national « Aéroports de Paris ».
- Décide de mettre à disposition des citoyen.ne.s des points d'accès à Internet à l'Hôtel-de-Ville et à la Maison du Citoyen afin de leur permettre d'enregistrer leur soutien.

- Décide d'initier une campagne d'information des citoyen.ne.s sur cette consultation, précisant les modalités de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le voeu, par 34 votes pour.

Motion 1 - Réforme du système de santé

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces derniers mois illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

À Saint-Étienne-du-Rouvray, nous faisons le constat d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

De plus, de trop nombreux Stéphanois renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité et de mobilité, tant économique que géographique.

L'accès aux soins constitue néanmoins une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Pour autant, les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge des urgences.

Au CHU de Rouen comme à travers tout le pays, le personnel hospitalier se mobilise depuis quelques semaines pour réclamer des moyens à la hauteur des besoins pour le fonctionnement et l'accueil des malades dans les services d'urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation, ayant omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, citoyens et acteurs de santé au profit de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales parce que négligeant l'organisation territoriale des soins,

Le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 27 juin 2019, tient à affirmer sa solidarité aux luttes du personnel hospitalier et demande que la réforme du système de santé prenne en considération :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants d'usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la motion, par 34 votes pour.

La séance est levée à 20h20.